

*Principes directeurs de sélection  
des ZIP : Critères généraux*

# *Principes directeurs de sélection des ZIP :*

## *Critères généraux*

- Les classifications ZIP ou Zones Importantes pour les Plantes (Important Plant Areas, IPA en anglais) ne sont pas des désignations juridiques; Elles sont un moyen d'identifier un réseau rigoureusement scientifique de sites clés pour les plantes sauvages en utilisant les meilleures données disponibles. Elles peuvent renseigner et améliorer les réseaux d'aires protégées déjà existants, permettre l'identification d'importantes lacunes de protection, ou être intégrées dans des programmes de conservation basés sur les communautés dans des aires protégées ou non. Le rôle important des prises de décision au niveau national et la valeur des consultations régionales sont tous deux reconnus à la fois dans l'identification et dans la conservation en cours des ZIP.

# *Principes directeurs de sélection des ZIP :*

## *Critères généraux*

- **Général**
- Le mot 'plante' regroupe ici aussi bien les plantes vasculaires que les algues, les lichens, les hépatiques, les anthocérotes, les mousses et les champignons.
- La sélection des sites devrait être basée autant que possible sur des données rigoureuses, des seuils de populations et d'aire de répartition d'espèces quantifiables, et un processus de sélection transparent, tout en reconnaissant le rôle au niveau national et régional des opinions des experts.
- L'objectif du programme ZIP est d'identifier et protéger les meilleurs sites mondiaux pour les plantes sauvages; cependant le nombre, la taille et l'étendue des ZIP pour chaque pays participant au projet est une décision nationale.
- Un site peut être qualifié "ZIP" si il répond à un ou plusieurs critères, c'est à dire qu'un site peut être qualifié si il remplit l'un des critères A, B ou C ou bien une combinaison de ces critères. Cependant on pourrait envisager de privilégier les sites se qualifiant sur plus d'un critère et/ou sous-critère au cours du processus de sélection des sites afin de cibler l'action de conservation.

# Critère A – Espèces menacées

- Le réseau national ZIP devrait représenter la totalité de la liste des espèces répondant au critère A au niveau national.
- Quand les données sont disponibles, les sites qui contiennent une proportion significative de la population mondiale (ou régionale) d'une espèce, en concordance avec le seuil de population du critère A, devraient être inclus dans le réseau ZIP (IPA)
- Pour les espèces du critère A particulièrement dispersées et sans centres de population évident, on ne doit pas sélectionner des ZIP différentes uniquement pour ces espèces si il est possible de les inclure au sein de ZIP sélectionnées dans un premier temps pour d'autres espèces ou d'autres critères.
- Le degré de menace et le besoin de protection d'une population doivent être pris en compte, mais les ZIP devraient être sélectionnées uniquement pour les populations qui sont viables ou pour lesquelles il existe un espoir que des mesures d'amélioration puissent être prises afin d'assurer un retour à la viabilité.

# Critère B – Richesse botanique

- Dans la mesure du possible, la création d'une liste d'espèces indicatrices montrant la richesse botanique et la qualité d'un type d'habitats (par exemple pour les tourbières, les prairies sèches, les forêts côtières arides) est un bon moyen de mesurer et comparer les richesses des sites d'un type d'habitat.
- La création d'une liste nationale des espèces les plus "précieuses" (axiophytes), en se concentrant sur les espèces à répartition restreinte au niveau mondial et/ou les espèces sauvages exploitées à but socio-économique et importantes au niveau régional ou national, est un moyen de mesurer et comparer la richesse botanique de sites pour lesquels peu de données sont disponibles.
- La création de listes indicatrices des plantes sauvages exploitées à but socioéconomique est un moyen de faciliter et d'encourager une consultation plus large des parties prenantes dans l'identification des sites clés pour la diversité des plantes sauvages au-delà des communautés scientifiques et des autorités de conservation locales. Les espèces sélectionnées en tant qu'indicateurs socioéconomiques devraient si possible être celles se prêtant à des mesures de conservation basées sur un site. Les espèces exotiques naturalisées ne devraient pas être intégrées dans cette liste sauf si un argument solide peut justifier leur ajout; il s'agit d'une décision nationale.
- Complémentarité – On s'efforcera à ce que les sites sélectionnés sous le critère B abritent le plus grand nombre d'espèces différentes au lieu de choisir plusieurs sites contenant au sens large les mêmes assemblages d'espèces.

# Critère C – Habitats menacés

- Le réseau national des ZIP devrait représenter l'éventail complet des habitats du critère C
- Le seuil de sélection des ZIP est basé sur l'aire afin de préserver les plus grandes superficies continues de chaque habitat menacé, restreint ou en déclin important.
- Les facteurs tels que l'histoire de la gestion de l'espace et la diversité des espèces peuvent aussi être considérées durant la sélection des sites
- Le degré de menace de l'habitat et la nécessité de protection devraient être pris en compte et être documentés dans la désignation de ZIP qui en découle.

Diversité génétique des espèces menacées, des plantes d'importance socioéconomique et des plantes apparentées aux plantes cultivées.

- On devrait lors de la sélection des ZIP considérer la conservation de l'étendue de la diversité génétique des espèces menacées ou des espèces à valeur économique ou culturelle en incluant les plantes sauvages relatives aux plantes cultivées.

# Espèces importantes sur le plan socio-économique et culturel

- La conservation des espèces sauvages exploitées pour des raisons socio-économiques est d'une importance à la fois locale et mondiale. La sélection des ZIP avec accent mis sur l'importance socio-économique en incluant les valeurs culturelles et spirituelles est un moyen de conserver une biodiversité liée à des activités de subsistance et d'encourager une participation au niveau de la communauté dans la conservation à long terme et la gestion durable des ZIP.



# Taille des sites et limitations

- Il n'y a pas de taille minimale et maximale fixes pour les ZIP, cependant la zone devrait posséder une intégrité écologique/géographique raisonnable. La décision finale concernant la taille de toute ZIP est une décision nationale, cependant une idée de la taille maximale serait de moins de 1% de la superficie du pays ou 50 000 km<sup>2</sup>.
- Une ZIP est définie de façon à ce que, dans la mesure du possible :
  - Elle diffère des régions avoisinantes en caractère, habitat ou intérêt botanique
  - Elle existe en tant que zone protégée actuelle ou potentielle ou zone pouvant être gérée pour sa conservation.
- Il n'y a aucune règle établie concernant le traitement des petits sites situés près les uns des autres.
- Ces sites pourraient demeurer des ZIP individuelles ou pourraient être regroupées afin de créer une unique ZIP plus large selon les considérations locales et nationales. Quand cela est possible, une mosaïque d'habitats interconnectés octroierait de nombreux avantages de conservation. Pour un exemple concret, se référer au cas des ZIP interconnectées de la côte ouest de l'Écosse, disponible en ligne sur le site internet de Plantlife
- Bordures de Zones – Des limites évidentes telles que des rivières, routes ou d'abrupts changements dans l'utilisation de l'espace peuvent être utilisées pour délimiter les ZIP. Dans des régions plus larges ou les limites de zones ou les changements de types d'habitats sont moins évidents, les bordures des zones peuvent être délimitées par des caractéristiques géologiques telles que des lignes de crête ou des collines.
- Autant que possible les ZIP devraient avoir des zones tampons autour d'une zone principale et des zones d'opportunité ("Opportunity zones", régions où la restauration d'habitat et la prévention de l'isolement des espèces et habitats est possible). Il existe un schéma décisionnel guidant le choix des limites de sites et l'identification des zones d'opportunité pour le Royaume Uni. Il est disponible en ligne sur le site de Plantlife (Dines & Hutchinson 2008)
- Les ZIP qui sont entièrement ou partiellement incluses dans une aire protégée existante ne doivent pas nécessairement avoir des dimensions ou limites qui coïncident avec celles de l'aire protégée.

# Sélection des sites

- Les ZIP peuvent être sélectionnées sur n'importe quel espace qu'il soit privé, public ou protégé.
- Le degré de menace et le besoin de protection devraient être aussi étudiés dans le processus de sélection et entièrement documentés si le site est sélectionné en tant que ZIP.
- L'éventualité de relier les sites par des couloirs écologiques afin d'empêcher l'isolement de populations et d'accroître la résilience aux effets du changement climatique devrait aussi être prise en compte lors de la dernière étape de sélection des ZIP.